

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 28 juin 2007
au Collège du 24-Janvier**

10ème séance 2006-2007

Séance du jeudi 28 juin 2007, 19 heures.

Présidence de M. Jacques Studer, président

Le Président, au nom du Bureau du Conseil, souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers à la dixième séance de l'année 2006-2007.

Conformément à l'art. 62 de notre règlement, il prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

60 conseillères et conseillers ont répondu à l'appel.

Sont excusé(e)s :

Mmes	MM.
Tamara Andrade	Eric Aeschlimann
Marcelle Bourquin	Pascal Barraudy
Karine Clerc Ulloa	Michel Brun
Catheline Reymond	Laurent Desarzens
Florence Widmer	Jean-Pierre Glaus
	Thierry Oppikofer
	André Von Gunten

Absent-e-s: Laura Montalbano, Philippe Pache, Armande Reymond

En retard (excusées): Mmes Bastienne Joerchel Anhorn, Katia Da Silva, Rosana Joliat (21 h 30), Line Rouyet, Walter Siegrist.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare la dixième séance ouverte. L'ordre du jour a été envoyé dans les délais. La discussion est ouverte sur l'ordre du jour; elle n'est pas utilisée.

Le Président propose trois adjonctions:

- 7b. Nomination des délégués à l'association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois.
- 7c. Nomination à la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
- Résolution de Mme Anne Holenweg Rouyet intitulée "Soutien aux travailleurs du secteur principal de la construction". Selon l'art. 55 de notre règlement, elle doit être portée à l'ordre du jour en début de séance. Elle sera traitée en priorité au point 17 de l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée sur les modifications, l'ordre du jour modifié est mis aux voix. L'ordre du jour corrigé est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR corrigé

- 1 Adoption du procès-verbal de la séance du 07 juin 2007
- 2 Communications de la Présidence
- 3 Communications de la Municipalité.
- 4 Communications éventuelles de la Commission des finances.
- 5 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

- 6 Communication éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
- 7 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.
- 7b Nomination des délégués à l'association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois.
- 7c Nomination à la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
- 8 Développement du postulat déposé par Mme Rose-Marie Matti "Pour encourager la mobilité douce".
- 9 **Préavis N° 25** - Modification du Règlement communal sur le Service de défense contre l'incendie et de secours.
Monsieur Paul Mettraux Président rapporteur
- 10 **Rapport-préavis N° 26**- Réponse au postulat de Mme Tinetta Maystre, alors Conseillère communale, dans le cadre d'une démarche de démocratie participative « J'ai une idée » - Le Chemin des Sens »
Monsieur Daniel Rohrbach Président rapporteur
- 11 **Préavis N° 28** - Projet SIA (Système d'Information Administratif) – Remplacement des applications informatiques.
Monsieur Marc Chambaz Président Rapporteur
- 12 **Préavis N°29** - Agrandissement, transformation et rénovation du Collège de Florissant et rénovation de la salle de gymnastique – Crédit de construction –Monsieur Jean-Marc Dupuis Président rapporteur.
- 13 **Comptes Communaux**- Exercice 2006
a) de la Commission intercommunale Membre Sorge
b) de la Commission intercommunale de la STEP
c) de la commune de Renens.
Rapport de la commission des finances sur la vérification des comptes communaux.
Monsieur Vincent Keller, président-rapporteur
- 14 **GESTION –Exercice 2006**
Rapport de la commission de gestion, adoption de la gestion.
Monsieur Jean-Marc Dupuis président rapporteur.
- 15 **Préavis N° 30** - Adoption du plan de quartier P39 "Place du Marché"
- Adoption de la modification du plan de zones pour les parcelles Nos 544 et 1357 - Procédure de levée des oppositions - Echanges et vente d'emprises.
Dépôt du préavis – discussion préalable et nomination de la commission.
- 16 **Rapport-préavis No 31-2007** - Réponse au postulat de Mme Yvonne Zurcher, alors Conseillère communale, au sujet de l'introduction de la gratuité des transports pour le déplacement des élèves dans le cadre d'activités scolaires.
Dépôt du préavis – discussion préalable et nomination de la commission.
- 17 Proposition individuelles et divers
▪ Résolution de Mme Anne Holenweg Rouyet intitulée "Soutien aux travailleurs du secteur principal de la construction."
- 18 Allocution.

1 Adoption du procès-verbal de la séance du 07 juin 2007

Le Président ouvre la discussion, qui n'est pas utilisée. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2 Communications de la Présidence

Première communication: Annonce de la motion de M. Michele Scala, demandant un congé paternité afin de mieux concilier le travail et la vie de famille pour les employés de la Ville de Renens. Elle sera traitée au point 17 de l'ordre du jour.

Deuxième communication: Résultats des votations fédérales et cantonales du 17 juin.

Votation fédérale: 5^e révision de l'AI

BULLETINS	Rentrés	3'107
	Blancs	59
	Nuls	0
	Valables	3'048

électeurs inscrits: 7'265

Suffrages	
OUI	1'312
NON	1'736
Participation	42.77%

Votation cantonale: Jours fériés

BULLETINS	Rentrés	3'105
	Blancs	18
	Nuls	1
	Valables	3'086

électeurs inscrits: 7'265

Suffrages	
OUI	2562
NON	524
Participation	42.74%

Votation cantonale : Parole aux communes

BULLETINS	Rentrés	3'066
	Blancs	135
	Nuls	8
	Valables	2'923

électeurs inscrits: 7'265

Suffrages	
OUI	844
NON	2'079
Participation	42.20%

Troisième communication: La commission chargée de rapporter sur le préavis N° 27 a décidé de différer le dépôt de son rapport. En effet, après la sortie de législature qui consistait, entre autres choses, à aller visiter, dans la ville de Köniz près de Berne, un exemple particulièrement réussi de mobilité douce, plusieurs membres de la commission du Préavis N° 27 ont demandé à obtenir des compléments d'information, et souhaitent de ce fait que la commission se réunisse une fois encore pour étudier la question de la modération du trafic sur les avenues de Saugiaz et du 1^{er}-Mai.

Quatrième communication: Afin de défrayer au plus juste les conseillères et conseillers pour les frais de garde de leurs enfants de moins de 12 ans, le Président demande aux présidentes et aux présidents des commissions d'indiquer sur la feuille de présence le nombre d'heures de chaque séance de commission. Il rappelle que les présidents des commissions n'ont plus à émettre d'avis à ce sujet, chaque fois que quelqu'un fait une demande de défraiement. Les membres de ce conseil, avec une

bonne majorité, ont voté lors de la séance du 29 mars 2007 les conclusions du Préavis 13, et le règlement d'application élaboré par le bureau du Conseil.

Cinquième information, au sujet des jetons de présence. Les jetons des conseils communaux 2006 et 2007 sont décomptés séparément, pour des questions de programme de comptabilité. Les décomptes sont comme auparavant envoyés par la poste. La secrétaire se tient à disposition jusqu'au 10 juillet pour les éventuelles questions quant à ces décomptes individuels. Ont été payés à ce jour:

- les jetons des conseils communaux 2006 et 2007, jusqu'au 7 juin 2007.
- les jetons des commissions ad'hoc de la même manière.
- les élections et dépouillements de 2007.

Les commissions permanentes seront payées en juillet.

La séance du 28 juin sera payée avec les jetons du 2^{ème} semestre, y compris les commissions relatives à cette séance.

La secrétaire complète cette information: les votations de septembre et novembre 2006 n'ont pas été payées, elles le seront en juillet. Le deuxième jeton de la séance du 7 juin, qui s'est terminée après minuit, a été oublié. Il sera payé avec le deuxième semestre 2007.

Le Président ouvre la discussion sur ces communications, qui n'est pas utilisée.

3 Communications de la Municipalité.

Mme Marianne Huguenin, syndique, annonce une communication de sa part, MM. Perreten et Golaz en auront. "L'arrivée de l'ECAL et de l'EPFL-Lab à Renens est maintenant proche. L'inauguration et la prise de possession officielle des locaux sont prévues le samedi 29 septembre prochain, avec des portes ouvertes l'après-midi. Cette journée concernera aussi les ATELIERS de la Ville de Renens.

De manière à marquer cet événement, notre Ville se doit de souhaiter la bienvenue à une école de renommée internationale d'une manière particulière.

La manifestation ArtGare se déroule actuellement et jusqu'au 8 juillet prochain. Elle a lieu dans les gares de Genève, Lausanne, Neuchâtel et Renens. Cette manifestation consiste, en particulier, en la promotion de jeunes artistes. Pour ce qui est de Renens, le projet est entièrement mis sous la responsabilité de l'ECAL, avec un soutien financier de la commune.

Depuis quelques semaines une brochure de présentation de la Ville de Renens est en préparation. Il est prévu, à l'occasion de l'arrivée de l'ECAL, de la distribuer à tous les étudiants, professeurs et cadres administratifs de l'ECAL et de l'EPFL-Lab.

A mi-septembre, notre journal d'informations communales sortira avec un cahier spécial consacré à une présentation de l'ECAL, de l'EPFL-Lab et des Ateliers de la Ville de Renens.

Suite à une idée émise par M. Marc Chambaz, Conseiller communal, ce que l'on pourrait appeler l'opération « Tournesol » va débiter ces prochains jours. En effet, à partir de l'idée de M. Chambaz, il a été imaginé un concept. Celui-ci prévoit la possibilité donnée aux habitants de planter quelques tournesols. Des sachets de graines seront distribués à l'intention de la population les samedis matin 30 juin et 7

juillet sur la Place du Marché. Vous êtes bien entendu invités à participer à cette opération et M. Perreten vous a remis à chacun un sachet de graines accompagné des conseils de culture nécessaires. De plus, des décorations florales composées exclusivement de tournesols vont être aussi réalisées par nos jardiniers. Elles prendront possession de notre Ville progressivement jusqu'à l'inauguration de l'ECAL et nous vous laissons le plaisir de les découvrir au fur et à mesure.

Une campagne d'affichage avec l'emblème du tournesol, souhaitant la bienvenue aux deux écoles, accompagnera aussi cette opération entre la fin du mois d'août et le mois de septembre.

De plus, la Municipalité veillera à ce que les invités à la journée du 29 septembre ainsi que les futurs étudiants soient dûment guidés vers l'ECAL, qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes.

Dès que nous aurons les renseignements concernant la journée du 29 septembre, nous vous les transmettrons, en particulier en ce qui concerne les portes ouvertes."

M. Michel Perreten, Municipal, répond à la question de Mme Nicole Divorne, Conseillère communale, concernant la fermeture du terrain de Verdeaux durant l'été: "Pour l'année 2006, les jardiniers communaux n'ont pas procédé à la réfection du gazon du terrain de Verdeaux pendant la période des vacances scolaires d'été et ont appliqué du gazon en plaques pendant les vacances scolaires d'octobre, ce qui réduit la fermeture annuelle de 7 à 2 semaines.

Bien que ce soit une solution plus onéreuse, environ Fr. 2'500.-- au lieu d'une centaine de francs pour les graines, les résultats sont concluants. La Direction Environnement et Maintenance a donc l'avantage de vous annoncer que le terrain de Verdeaux restera ouvert en juillet et août de cette année et que la solution du placage en **octobre sera reconduite.**"

M. Perreten répond aussi aux questions complémentaires de Mme Verena Berseth, concernant le parc de la Gare: "Lors de la séance du Conseil communal du 13 juin 2007, Mme la Conseillère communale Verena Berseth a posé deux questions complémentaires concernant le Parc de la Gare.

La première concerne l'existence de hérissons dans le parc. La sauvegarde de la faune indigène telle que les hérissons va dans le sens de l'entretien différencié des parcs et promenades mis en place depuis quelques années en Ville de Renens. L'avant-projet réalisé par un ingénieur en gestion de la nature démontre le soin particulier à protéger ces habitats et sera mis en place pour leur sauvegarde.

La seconde est relative à l'utilisation du parc par les riverains. Ils pourront effectivement occuper les lieux dès cet été. Quant au réaménagement définitif, il sera effectué en début d'année prochaine, suite à un préavis qui sera déposé au Conseil communal cet automne. On mettra quelques bancs en attendant."

M. Olivier Golaz, Municipal, répond oralement et de façon intermédiaire aux postulats de Mme Tinetta Maystre, de Mme Bastienne Joerchel Anhorn, à la question de Mme Rosana Joliat et à l'intervention de Mme Nicole Divorne concernant une plus grande sécurité sur les passages piétons.

"La Direction de la sécurité publique a recensé tous les passages pour piétons existant sur le territoire communal et fait l'inventaire de tous les problèmes de sécurité. Ce

recensement a permis de constater que 19 passages pour piétons sont potentiellement dangereux. Des améliorations sont possibles mais seront coûteuses. Il est nécessaire d'inscrire les décisions en matière de sécurisation des passages pour piétons dans une étude plus globale sur la question de la mobilité à Renens.

Pour rappel, nous avons déjà donné satisfaction à Mme la Conseillère communale Rosana Joliat relative à la pose de panneaux "passage piétons" à l'avenue des Baumettes, dans la mesure où cette démarche a déjà été effectuée par les services communaux.

Quant à l'intervention de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne, pour une plus grande sécurité à la rue du Bugnon au niveau du passage piétons de l'immeuble N° 2, j'ai le plaisir de vous informer que des travaux vont être entrepris. Ceux-ci consisteront à déplacer le passage pour piétons au débouché du chemin de Borjod. Il convient de préciser que s'agissant d'une route cantonale, ces travaux devront faire l'objet d'une mise à l'enquête (parution dans la FAO le 28 août prochain) et qu'ils devront obtenir l'aval du Service cantonal des routes."

Le président ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

Mme Elodie Golaz (RCDR): "J'ai lu en page 1 des communications de la Municipalité, qu'elle octroyait une subvention de 470'000 fr. à l'Entraide familiale de Renens et environs, ce que je félicite et soutiens. Mais en lisant le rapport de gestion à la page 28, je constate avec regret que, malgré une subvention de 470'000 fr., la commune a peu à dire. Alors y aurait-il des solutions pour que la commune de Renens s'implique davantage dans la gestion et le fonctionnement de l'EFRE? Par exemple en faisant partie du comité de l'EFRE, ce qui se fait d'ailleurs avec le CRA."

Mme Nicole Haas Torriani, à propos de l'inauguration de l'ECAL, a deux propositions à soumettre au Conseil, intervient pour demander que les anciens ouvriers d'IRIL soient invités à l'inauguration de l'ECAL, et propose qu'on projette à nouveau le film de M. Mayenfisch sur l'usine. La Municipalité pourrait transmettre cette demande de la part du Conseil communal, si on vote.

Le Président soumet cette proposition à un vote indicatif. Celle-ci est soutenue par le Conseil, avec 2 non et 4 abstentions.

Mme Marianne Huguenin, syndique: C'est fort volontiers que la Municipalité transmet le vœu que vous avez fait, aux organisateurs de cette fête.

M. Jacques Depallens, Municipal répond à la question de Mme Elodie Golaz. La Municipalité n'a pas rien à dire, parce qu'elle examine chaque fois les comptes et le budget, la proportion de personnes qualifiées et d'auxiliaires dans l'EFRE. Mais elle vise à faire un réseau dans le cadre de la loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), ce qui va dans le sens du souhait de Mme Golaz, c'est-à-dire que tous les enfants qui sont gardés à Renens dans des institutions publiques ou privées, devront, soit être directement sous la gestion de la commune, soit qu'il y ait un regard permanent dans un comité chargé de gérer la garderie partenaire. M. Depallens répondra plus précisément avec les données exactes, mais l'intervention de Mme

Elodie Golaz va tout à fait dans le sens de projets qui sont imminents pour la commune.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur les communications municipales est close.

4 Communications de la Commission des finances.

M. Vincent Keller présente les communications de la Commission des Finances, les dernières sous sa présidence. La Commission des Finances du Conseil Communal sera présidée pour les prochains 365 jours par Michel Brun du Parti Socialiste.

1. "Préavis N° 29 – Agrandissement, transformation et rénovation du Collège de Florissant et rénovation de la salle de gymnastique – Crédit de construction

La Commission des Finances n'ayant pu se prononcer sur les incidences financières avant que la commission *ad hoc* ne siège, elle le fait aujourd'hui. Elle relève que le budget prévu est détaillé. La Commission des Finances accepte à l'unanimité les incidences financières de ce préavis.

2. Préavis N° 30 – Adoption du plan de quartier P39 « Place du Marché » - Adoption de la modification du plan de zones pour les parcelles Nos 544 et 1357 – Procédure de levée des oppositions – Échange et vente d'emprises.

La Commission des Finances relève que ce préavis concerne un échange de parcelles. Elle relève que le coût de Frs. 1300 .-- par m² est dans la fourchette des prix du marché. Il n'y a pas de frais pour les actes notariés, la loi précisant que ces frais sont supportés par la partie qui demande la plus grande surface de terrain (ici la COOP). La Commission des Finances accepte à l'unanimité les incidences financières de ce préavis.

3. Préavis N° 31 – Réponse au postulat de Mme Yvonne Zurcher, alors Conseillère communale, au sujet de l'introduction de la gratuité des transports pour le déplacement des élèves dans le cadre d'activités scolaires.

La Commission des Finances relève qu'il s'agit-là d'une facilitation des coûts pour le transport des élèves et que ce préavis est le résultat d'une demande réelle. Elle se réjouit que la Municipalité incite les enseignants à utiliser les transports en commun. Ce préavis engendre une dépense de Frs. 17'000 .-- par année, somme inscrite au budget. Il est à préciser qu'un tiers sera déjà inscrit aux comptes 2007 puisque le préavis concerne l'année scolaire 2007-2008 déjà.

La Commission des Finances prend acte des incidences financières de ce préavis.

4. Communications de la Municipalité

La Commission des Finances relève que la Municipalité a accepté les comptes de l'EFRE (pages 1 et 4). Elle se réjouit de pouvoir consulter la liste des subventions directes et indirectes faites par la Commune très prochainement.

5. GESTION – Exercice 2006 : rapport de la Commission de Gestion du Conseil Communal
Malgré la forme quelque peu ... inhabituelle du rapport de la Commission de Gestion, la Commission des Finances l'a lu attentivement. Elle a noté qu'en page 23, le Président de la COGEST cite la Commission des Finances. Le règlement de notre

conseil exigeant qu'une séance entre les deux commissions ait lieu une fois par année, le Président de la COGEST semble faire référence à « plusieurs tentatives » infructueuses d'organiser une telle séance commune. Aussi loin que la mémoire de votre serviteur lui permette de se souvenir, une seule tentative a eu lieu de la part du Président de la COGEST (Rendons à César – ou plutôt à Jean-Marc – ce qui lui appartient) : une séance à Ondallaz entre la Commission des Finances et la Commission de Gestion, déjà sur place pour une visite des biens communaux, en pleine période d'étude des Comptes 2006, et ceci dans un délai que je qualifierais de court. Tout en regrettant que cette séance n'ait eu lieu, la Commission des Finances se réjouit de rencontrer la Commission de Gestion le plus rapidement possible. Demain par exemple ?"

La discussion n'est pas utilisée.

5 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

Mme Anne Holenweg Rouyet, présidente de la CARIC, lit son rapport:

"Pour sa dernière séance avant les vacances, la CARIC a choisi d'examiner le rapport de gestion de Renens sous l'angle de l'intercommunalité... ainsi que les préavis, bien sûr, soumis à notre attention ce soir.

- ❑ Dans le rapport de Gestion, il ne nous a pas été facile de trouver toujours des informations intéressantes concernant nos relations avec les autres communes... Certaines d'entre elles ont toutefois été repérées, concernant
 - le SDOL, le PALM et Lausanne-Région,
 - les SIE et les TL,
 - la déchetterie, Valorsa, ainsi que la CISTEP,
 - la Planta ou le CIGM,
 - le SDIS et la police,
 - l'ARASOL, l'APREMADOL et le CSR...
 D'autres nous ont probablement échappé... Quoiqu'il en soit, les renseignements fournis nous ont laissés sur notre faim !

Aussi formulons-nous le **vœu** que la réponse attendue au postulat Barraud - concernant l'état de la situation des relations intercommunales impliquant Renens - figure dès l'an prochain dans une annexe spécifique au rapport de Gestion, remise dès lors à jour chaque année en même temps que ce dernier.

- ❑ Le préavis concernant la facturation d'interventions de nos pompiers nous a suggéré quelques questions, concernant notre collaboration avec Prilly notamment : Comment de semblables situations sont elles gérées là-bas ? Et quid des « Pompiers de l'Ouest », dont nous avons un peu parlé en son temps, entre les débats touchant à la réorganisation de la PC et celle de la Police ? Pouvons-nous imaginer une plus large coordination prochaine des SDIS communaux ? Cela nous semblerait avoir un sens, puisque le matériel performant nécessaire aux interventions ne peut être que difficilement mis à disposition de chaque commune, qu'elles se sont déjà associées mais qu'il semble que tant les

rémunérations des sapeurs, que les factures des interventions diffèrent encore d'une commune à l'autre, dans des proportions et pour des raisons inconnues à ce jour... Un comparatif des situations vécues dans l'Ouest nous semblerait une bonne chose.

Nous transmettons donc ces questions à l'attention du Municipal concerné, dans l'attente de les voir traitées lors d'une prochaine réunion de la CARIC.

- Dernier point enfin : La création de la « Police de l'Ouest » a été approuvée par la plupart des communes voisines et c'est à notre sens une très bonne nouvelle. Bien que nous soyons nombreux à ne pas beaucoup aimer les AIC, nous soutenons fermement toutes les initiatives qui contribuent à cimenter notre région, à nous faire l'habiter ensemble. Nous sommes heureux de croire que ce sentiment a été partagé au-delà de nos frontières communales.

C'est sur ces dernières paroles, qu'après une année de présidence, je transmets ma charge à Thierry Brandt, du groupe des Verts, comme il en avait été convenu en début de législature. Ali Hemma Devries, du groupe Fourmi rouge prendra dès lors la vice-présidence. Je reste bien sûr à leur disposition et à la vôtre pour organiser et animer en nos murs le débat sur l'intercommunalité !"

M. Olivier Golaz, Municipal : "Je n'ai pas tous les tarifs de tous les corps de police de tout l'Ouest lausannois. Il existe déjà dans l'Ouest plusieurs collaborations et notamment celle entre Renens et Prilly. Elle répond et correspond au standard cantonal proposé par l'ECA. Cette collaboration fonctionne très bien.

Il existe aussi une collaboration entre les communes de Bussigny, Crissier et Villars-Ste-Croix. Là, il est à relever que le commandement est en partie professionnalisé.

Les Municipaux et les Commandants de l'Ouest ont déjà réfléchi à une possibilité de fusion, mais cette dernière pourrait être tout simplement imposée par la nouvelle "SDIS Evolution" (qui est une sorte de "pompier unique").

Ces éventuelles fusions sont dans l'air du temps, voir police régionale, mais chaque chose effectivement en son temps. Alors mettons en place et de manière forte la structure police et ne brûlons pas les étapes, si j'ose dire ...

Toutefois, la question posée par la CARIC est intéressante et mérite d'être travaillée dans les années futures par les Municipaux concernés dans l'Ouest.

6 Communication éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire. – Pas de communications.

7 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.

Pas de rapport. M. Matthias Abderhalden déposera en septembre, ceci pour alléger la séance d'aujourd'hui.

7b Nomination des délégués à l'association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois.

Selon les statuts de l'Association, Renens a droit à 8 délégués. Nous appliquons donc la formule de répartition d'une commission à huit.

Pour le RCDR:	MM. Paul Mettraux et Jean-Marc Dupuis.
Pour le PSR:	MM. Cédric Depoisier et Olivier Barraud.
Pour la Fourmi rouge:	Mme Verena Berseth et M. Nicolas Freymond.
Pour les Verts:	Mme Catheline Reymond.
Pour Arc-en-ciel	M. Bastien Reymond.

M. Olivier Golaz, Municipal : "J'avais préparé un texte pour vous expliquer que nous avons le temps d'ici au 6 septembre, date de la prochaine séance du Conseil communal, de nommer les délégués à l'association Sécurité publique dans l'Ouest lausannois et qu'il n'était pas nécessaire de brûler les étapes. Le Président du Conseil communal en a décidé autrement. Alors merci à lui et aux groupes politiques de s'être penchés sur la question et d'avoir déjà effectué le travail préparatoire en vue de cette nomination."

7c Nomination à la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Le président annonce la démission de M. Raymond Gauthier, du groupe Les Verts, et la candidature de M. Marc Chambaz, du même groupe, pour le remplacer. Le poste étant acquis au groupe, comme il n'y a qu'une candidature, M. Chambaz est nommé à la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

8 Développement du postulat déposé par Mme Rose-Marie Matti "Pour encourager la mobilité douce".

Mme Rose-Marie Matti (Fourmi rouge) lit le développement de son postulat pour encourager la mobilité douce, demandant la gratuité du transport des vélos sur les lignes de métro et de bus des transports publics de la région lausannoise:

"Le schéma directeur de l'ouest lausannois (SDOL) s'est fixé comme objectif d'améliorer le cadre de vie, de maîtriser l'augmentation du trafic individuel et motorisé, notamment en favorisant la mobilité douce.

Les déplacements sont rendus difficiles par la topographie de notre région, principalement sur l'axe nord-sud. C'est une rengaine connue : les pentes ardues de notre région peuvent prendre une allure de défi pour les utilisateurs du vélo. Malgré tout, les relevés du trafic cycliste, réalisés tous les deux ans sur quatre points d'observation à Lausanne, montrent une hausse significative. De 2002 à 2006, nous remarquons une augmentation de plus de 50% du nombre de déplacements à vélo. Par ailleurs le potentiel est énorme, puisque 50% des déplacements en voiture n'excèdent pas 3 km. 50 % des trajets pendulaires n'excèdent pas 5 km et un déplacement sur huit (c'est-à-dire 12,5 %) ne dépasse pas le kilomètre.

Ces distances pourraient aisément être parcourues à vélo.

Un observateur, même peu attentif, ne manquera pas de constater qu'une descente agréable et rapide attend le cycliste après chaque montée et récompense les efforts

consentis. Un autre se rendra compte que de nombreux trajets se font presque à plat, voir en descente... Par exemple un circuit partant du nord de Renens, direction Pully via Lausanne. D'autres destinations délicieuses, comme le bord du lac, nous font oublier un instant qu'il va falloir ...remonter. Notre région n'est pas inhospitalière pour les cyclistes et il suffirait de peu pour améliorer leur quotidien et favoriser le développement de ce genre de mobilité.

Depuis le 21 juin de cette année les TL acceptent l'embarquement des vélos, conditionné aux places disponibles.

Les tarifs restent onéreux : plein tarif pour un vélo transporté par un adulte, 1/2 tarif pour un enfant jusqu'à 16 ans ou pour un détenteur d'abonnement général ou d'un abonnement 1/2 tarif.

Pour une famille en balade à Ouchy, un travailleur pendulaire ou une personne âgée profitant des promenades du sud de la ville, la montée peut être onéreuse.

Un calcul rapide montre qu'une famille avec 2 enfants, se déplaçant à vélo plutôt qu'en voiture devra déboursier 9.60 CHF Considérable, non ? Ce montant atteint la coquette somme de 19.20 CHF si cette famille ne dispose pas d'un abonnement 1/2 tarif. Est-ce bien raisonnable ? Parlons-nous du même souci de respect de notre environnement et d'une politique l'encourageant ?

Nous désirons soutenir et développer les moyens de déplacements alternatifs à la voiture et respectueux de l'environnement Le développement des pistes cyclables sur notre commune donne une place privilégiée à ce transport.

De leur côté les TL semblent soucieux de remplacer progressivement leur équipement par des véhicules moins polluants. Ceci n'est-il pas contradictoire avec le prix fort du chargement des vélos dans les transports en commun ?

Pour le groupe Fourmi Rouge, une accessibilité pour tous aux transports publics par le biais de la gratuité est une préoccupation primordiale. Elle favorise une mobilité peu coûteuse, un meilleur bilan des émissions de CO₂, moins de bruit et procure un exercice physique aux répercussions non négligeables sur notre santé.

Je suis consciente que la Municipalité renvoie systématiquement les questions liées aux TL, prétextant qu'elle n'a pas les pleins pouvoirs dans les décisions à prendre. Or la Municipalité de Lausanne a pu faire pencher la balance pour le maintien de la ligne 3.

Ce même postulat a été ou sera déposé à Lausanne et à Epalinges, ainsi plusieurs Municipalités intervenant ensemble auront plus de poids.

Dans ce cadre nous demandons à la Municipalité :

D'entreprendre toutes les démarches possibles et nécessaires auprès des Transports Lausannois pour permettre d'instaurer la gratuité du transport des vélos sur les lignes de bus et de métro.

De plus, nous demandons que ce postulat soit directement transmis à la Municipalité.

M. Olivier Barraud (PSR), au nom du groupe socialiste, trouve ce postulat intéressant. Il y a quand même quelques points d'interrogation. Si on trouve que sur le M2, c'est particulièrement pertinent, de par la topographie, ce pourrait être beaucoup plus problématique sur la ligne 7 ou le TSOL, qui sont à saturation. Il

souhaite donc étudier ce postulat en commission avant de le transmettre à la Municipalité.

Thierry Brandt (Les Verts), a la même position que le groupe socialiste. Ce postulat nous semble très intéressant et il va dans le sens du programme de législature que nous avons mis au point ensemble. M. Brandt demande également la nomination d'une commission.

Rose-Marie Matti (Fourmi rouge) comprend qu'une discussion puisse avoir lieu, mais les détails ne pourront de toute façon pas être décidés par une commission, puisque cela dépend des TL eux-mêmes. Plusieurs villes, comme Berne, p. ex., ont déjà trouvé des solutions à ce problème, en installant des systèmes à l'extérieur des véhicules pour pouvoir transporter ces vélos. Elle ne voit pas ce qu'une commission pourrait amener de plus, cela ne ferait que retarder le tout.

Le Président met la proposition de nomination d'une commission au vote. Elle est soutenue par largement plus que le 10% requis, on passe à la nomination de la commission.

Pour le groupe Fourmi rouge	Mmes Rose-Marie Matti et Danielle Ayer.
Pour le groupe Arc-en-ciel	Mme Marinella Bianchi.
Pour le groupe RCDR	Mme Elodie Golaz et M. Gildo Martinelli.
Pour le groupe Les Verts	M. Marc Chambaz.
Pour le groupe socialiste	MM. Daniel Rohrbach et Luca Ferrini.

Mme Marianne Huguenin, syndique: Cette commission permettra de faire le débat de fond, et vous déciderez si vous nous l'envoyez sous forme de postulat, si vous y renoncez, ou si vous nous l'envoyez sous forme de motion. Il faudra organiser la séance de commission en sorte que les TL puissent y être représentés. Les TL, qui étaient très réticents au principe d'avoir des vélos dans le bus s'y sont mis suite à la suppression de la Ficelle. Il y a eu une demande très forte, et c'est vrai que les TL, s'il y a une demande de toutes les communes, peuvent s'y rallier. Le débat de la gratuité n'a pas été fait; cette commission sera l'occasion d'en débattre avec les TL si vous reprenez ma proposition, des les inviter.

9 **Préavis N° 25 - Modification du Règlement communal sur le Service de défense contre l'incendie et de secours.**

M. Paul Mettraux, président rapporteur, lit le rapport de la commission:

"La commission chargée d'examiner le préavis précité s'est réunie le lundi 11 juin 2007, à 20h00, à la salle de l'Etat-major du Service du feu. Elle était composée de Mmes Marcelle Bourquin-Chuard, Irène Frei, Brigitte Rohr et Denise Schmid, ainsi que de MM. Jean-Pierre Leyvraz, Reza Safai et Paul Mettraux, président-rapporteur. Le groupe Arc-en-ciel s'est abstenu de participer à cette commission. La Municipalité était représentée par M. le Municipal Olivier Golaz, Président de la Commission du feu, accompagné de M. le Major Pascal Besson, Commandant du Bataillon des Sapeurs-pompiers de Renens.

Nous tenons d'emblée à remercier M. le Municipal Olivier Golaz et M. le Commandant Pascal Besson d'avoir renseigné les membres de la Commission sur ce préavis, ainsi que d'avoir répondu avec diligence aux nombreuses questions concernant le préavis et le fonctionnement du Service du Feu.

Conformément à l'art. 23 de la Loi sur le Service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS), les sapeurs-pompiers interviennent en principe gratuitement. Aucune prestation n'est facturée en cas de feu, sauf cas exceptionnel (délit intentionnel, dol, négligence grave, etc.). Les frais d'intervention lors de lutte contre le feu sont remboursés par l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) lorsque le sinistre touche ou menace un objet assuré par l'ECA. Il en va de même lors d'intervention contre les éléments naturels.

Si les interventions suite à un feu ou aux éléments naturels n'impliquant pas d'objet assuré par l'ECA sont à la charge de la Commune, cette dernière peut faire supporter une partie des frais des autres types d'intervention aux personnes en faveur desquelles les sapeurs-pompiers ont fourni une prestation particulière (art. 23 al. 2 LSDIS). Elles peuvent également exiger des propriétaires ou exploitants de locaux protégés par une installation automatique de protection contre l'incendie qu'ils participent aux frais d'intervention des sapeurs-pompiers résultant du déclenchement intempestif du système d'alarme.

Le tarif de ces frais doit faire l'objet de dispositions du règlement communal (art. 23 al. 3 LSDIS). Cette possibilité avait été retenue lors de l'élaboration du Règlement communal sur le Service de défense contre l'incendie et de secours (RCSDIS), adopté par le Conseil communal de Renens dans sa séance du 3 octobre 1996 et entré en vigueur le 1er janvier 1997. La facturation des prestations particulières a représenté Fr. 18'419.35 en 2004, Fr. 17'090.- en 2005 et Fr. 20'575.55 en 2006.

Chaque commune a son propre règlement. Certaines perçoivent la taxe non-pompier, ce que le Conseil communal de Renens a refusé en 1996, privant ainsi la Commune d'un revenu annuel d'environ Fr. 400'000.-. Pour les interventions relatives à l'article 23 LSDIS qui nous concernent ce soir, voici quelques tarifs des communes qui nous entourent. La Commune de Crissier intervient gratuitement dans toutes les situations ; celle de Pully facture entre Fr. 125.- et 400.- ; celle de Prilly de Fr. 150.- à 400.- ; celle de Bussigny de Fr. 270.- à 600.- ; quant à celle de Lausanne, les sommes vont de Fr. 260.- à Fr. 25'000.-.

Une participation aux frais d'intervention est mise à la charge des personnes en faveur desquelles ou à cause desquelles les sapeurs-pompiers ont fourni les prestations particulières mentionnées ci-dessous, qui ne sont pas dues à un incendie ou à une cause naturelle; le montant facturé doit tenir compte de la durée d'intervention et du matériel utilisé :

Les montants que la Municipalité propose dans ce préavis, sont les suivants :

- a) le dépannage d'ascenseurs ou de monte-charges de Fr. 200.- à Fr. 1'000.- (*ancien tarif : de Fr. 150.- à Fr. 300.-*).
- b) les ruptures de conduites et les inondations accidentelles de Fr. 200.- à Fr. 5'000.- (*ancien tarif : de Fr. 150.- à Fr. 1'000.-*)
- c) l'ouverture de portes Fr. 200.- à Fr. 1'000.- (***ancien tarif : de Fr. 100.- à Fr. 300.-***).

d) la recherche d'objets tombés dans une grille, une fosse, etc. Fr. 200.- à Fr. 1'000.- (ancien tarif : de Fr. 80.- à Fr. 400.-).

e) le déplacement ou le dépannage de véhicules (Fr. 200.- à Fr. 1'000.-) (ancien tarif : de Fr. 90.- à Fr. 300.-).

f) le sauvetage de personnes, d'animaux et de biens (Fr. 200.- à Fr. 5'000.-) (ancien tarif : de Fr. 80.- à Fr. 300.-).

Cette modification a pour objectif d'une part d'adapter les montants fixés il y a plus de 10 ans et d'autre part d'unifier les montants minimaux de chaque type d'intervention.

Le montant minimum a été fixé à Fr. 200.- pour chaque type d'intervention. En effet, l'équipe de piquet, de 5 à 6 personnes, est systématiquement mobilisée, quel que soit le type d'intervention ; elle est soldée pour une heure de travail au minimum.

Le Commandant du feu nous précise que lors de certaines interventions auprès de personnes en difficulté financière, ainsi que de personnes âgées dans certains cas (par exemple un petit chat coincé derrière un frigo), le Service du feu intervient parfois gratuitement, mais pas systématiquement. En règle générale, les factures sont adressées aux propriétaires.

Quant aux montants maximaux, ils ont été fixés à Fr. 1'000.- pour la plupart des cas, et à Fr. 5'000.- pour les situations pouvant nécessiter l'engagement de nombreux sapeurs-pompiers et/ou des moyens techniques particuliers.

Pour l'article 24 RCSDIS, la Municipalité propose les tarifs suivants :

Pour le déclenchement intempestif d'un système d'alarme, les montants suivants sont facturés :

Fr. 300.- pour la deuxième alarme survenue durant l'année civile en cours ;
(ancien tarif . Fr. 200. –)

Fr. 450.- pour la troisième alarme survenue durant l'année civile en cours ;
(ancien tarif : Fr. 300. –)

Fr. **600.-** dès la quatrième alarme survenue durant l'année civile en cours.
(ancien tarif : Fr. 400. –)

A noter que la première intervention n'est pas facturée. Ce tarif progressif prend en compte les efforts des propriétaires en matière d'entretien de l'installation, de formation du personnel, d'information aux usagers, etc., et pénalise ceux dont l'installation occasionne de nombreuses interventions des sapeurs-pompiers.

Afin de s'assurer que cette modification réglementaire est conforme et sera approuvée par le Chef de département concerné (art. 94 al. 2 de la Loi sur les communes), elle a été soumise préalablement au Service juridique de l'ECA, qui l'a ratifiée.

Lors de sa séance du 30 avril 2007, c'est à l'unanimité des membres présents que les membres de la Commission du feu ont approuvé cette modification tarifaire.

C'est également à l'unanimité que les membres de la Commission acceptent cette modification tarifaire et ils vous invitent, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, à voter les conclusions de ce préavis, telles que présentées par la Municipalité. "

Le Président ouvre la discussion, qui n'est pas utilisée.

M. Mettraux lit les conclusions du Préavis:

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 75-2007 de la Municipalité, du 14 mai 2007,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. adopte les modifications des articles 23 et 24 du Règlement communal sur le Service de défense contre l'incendie et de secours RCSDIS du 3 octobre 1996, telles qu'elles figurent dans le présent préavis ;
2. charge la Municipalité de fixer l'entrée en vigueur de ces modifications après leur approbation par le Chef du département concerné, l'échéance du délai référendaire et celle du délai de recours auprès de la Cour constitutionnelle.

Au vote, ces conclusions sont adoptées à une écrasante majorité.

10 Rapport-préavis N° 26 - Réponse au postulat de Mme Tinetta Maystre, alors Conseillère communale, dans le cadre d'une démarche de démocratie participative « J'ai une idée » - Le Chemin des Sens »

M. Daniel Rohrbach, président rapporteur, lit le rapport de la commission:

"La commission chargée d'étudier le préavis N° 26 était composée de Mesdames Rosana Joliat et Raquel Vega et de Messieurs Thierry Brandt, Roland Divorne, Ali Hemma Devries, Christophe Kocher et Daniel Rohrbach, président-rapporteur. Le groupe Arc-en-ciel n'était pas représenté.

Elle s'est réunie le mercredi 13 juin 2007 au CTC, en présence de M. Michel Perreten, Municipal, de Mme Martine Heiniger, Cheffe de Service et de M. Alain Peneveyre, chef du secteur environnement et maintenance.

En accord avec M. Michel Perreten et le Président de la commission, l'association Stratosensu a été invitée en début de séance afin de donner son point de vue. Elle était représentée par MM. Mario Masini et Laurent Desarzens

Lors de l'intervention de l'association, celle-ci nous apporte quelques commentaires qui sont résumés ci-après :

1. *Au fil du temps et des discussions, le Chemin des Sens a pris une tournure végétale. Cette situation est bien compréhensible car le "vert" fait effectivement partie du concept. Rappelons toutefois à ce propos, et comme mentionné dans le préavis, "que des matériaux artificiels peuvent également être utilisés, tant qu'ils restent dans l'esprit".*
2. *À notre avis, actuellement il faut éviter de formaliser un tracé et de formater définitivement le principe du Chemin des sens. Le Chemin des sens doit commencer par naître simultanément un peu partout, suivant les occasions (travaux publics ou privés, évolution d'un quartier, etc.). Comme par exemple l'Arc à Renens ou la petite vigne. Ce n'est pas une promenade balisée mais des espaces, grands ou petits, répartis selon les*

opportunités et qui finiront par créer, avec les années, un réseau qui englobe parcs, promenades et autres curiosités existantes.

Il est partout : l'idéal est que la cité entière devienne, non plus un chemin, mais un jardin des sens dans 30 ans.

3. *Pour nous le Chemin des sens est une philosophie avant d'être une géographie. Nous souhaiterions donc être associés à son concept comme lors de nos premières entrevues. Non pour être les gardiens d'un temple quelconque, mais comme association pluridisciplinaire de professionnels (artistes, plasticiens, graphistes, photographes, architectes, médiateurs d'art).*

Nous représentons une force de réflexion et de travail qui peut dans ce cas compléter les compétences du CTC. Nous proposons la création d'une cellule de travail mixte (CTC, Stratosensu et autres) à laquelle serait attribué un budget avec comme objectif la création et la réalisation de quelques sites pilotes (et définitifs) dans une perspective de long terme.

4. *Le budget pourrait être de 1/3 pour cette cellule d'élaboration du projet, 2/3 pour la réalisation d'une ou plusieurs étapes.*

A la question d'un commissaire demandant s'il y a incompatibilité entre le souhait de l'association et le préavis, celle-ci répond que selon eux, le projet manque d'ouverture, il est trop calibré. Le but n'est pas de faire une piste Vita ou un sentier pédestre et qu'il serait judicieux d'enlever le fléchage.

A une autre question d'un commissaire qui demande si l'association voudrait un chèque en blanc et qu'en fait le préavis ne répond pas du tout à sa demande, il est répondu que les privés peuvent être associés à chaque nouvelle construction même si elle est en dehors du périmètre. Stratosensu souligne que des privés se sont d'ores et déjà manifestés en ce sens. La Commune doit être l'initiatrice en créant quelques premiers sites mais ne doit pas créer un nouveau sentier.

La commission remercie chaleureusement l'association de ces éclaircissements et leurs deux représentants qui se retirent après une petite demi-heure.

La commission siège avec les représentants de la Municipalité

Les responsables du CTC nous commentent alors leur point de vue. Ils ont déjà rencontré les membres de l'association à deux reprises. Au début, l'association a toujours parlé de "Chemin " des sens, il semble que la notion de "jardin" des sens englobant tout le territoire de la commune, soit nouvelle. En outre, il y a déjà beaucoup de choses qui existent à Renens ; il faut les mettre en valeur ou du moins les signaler. Le rôle de la Commune est de commencer par quelque chose, et bien sûr ils sont ouverts à un partenariat avec le privé.

La Municipalité présente un préavis, car c'est la réponse à un postulat. Formellement, elle pourrait faire une étude et passer par la voie du budget, c'est déjà ce qu'elle a fait par exemple avec le verger d'anciennes essences fruitières situé au parc Sauter, ces essences n'étant plus du tout plantées dans nos vergers.

Un exemple de panneau nous est présenté, en mentionnant que c'est l'étude qui en déterminera le type, ce qu'il y aura dessus, le logo, etc... Le but de la signalétique étant de reconnaître immédiatement un point du Chemin des sens par un sigle, une marque ou un logo. Les responsables du CTC ne sont pas du tout opposés à la notion d'espaces des sens plutôt qu'à un chemin. Selon eux, la signalétique n'est pas incompatible avec le souhait de Stratosensu.

Le CTC souligne qu'il souhaite mettre en vue ce qui existe déjà, par exemple une vigne a été replanté à Renens par le secteur Environnement et Maintenance, et la population l'ignore.

Son rôle est de mettre en place ce projet de manière concrète, alors que l'artiste, lui veut plutôt créer.

Quelques questions sont posées.

A la question d'un commissaire, il est répondu que la Commune a déjà donné des mandats extérieurs, par exemple pour la rénovation de parcs publics.

A une autre question, il est répondu que la commission culturelle n'a pas été approchée par oubli, ce que la commission du préavis regrette. Un des membres de la commission culturelle siégeant parmi nous, elle nous en explique le fonctionnement. En principe, la commission culturelle finance plutôt un projet ponctuel, sur la base d'un dossier complet, mais à priori tout est possible. Les responsables du CTC reconnaissent que le projet présenté est plutôt axé verdure et qu'il serait évidemment d'accord de collaborer avec cette commission afin de l'ouvrir plus largement.

Concernant le pour-cent culturel, par exemple Fr. 35'000.- pour le collège de Florissant, il pourrait également être utilisé dans ce projet.

Le préavis présenté est un peu inhabituel. Il faut voir dans ce préavis plutôt un préavis d'intention, c'est pourquoi dans les conclusions votées seul le montant total de Fr. 60'000.- sera voté. Le détail n'étant pas du tout figé. Le seul montant estimé de Fr. 10'000.- de l'étude d'un étudiant peut être à peu près sûr ainsi que le montant de 10'000.- pour une étude de la signalétique. La répartition du solde étant fonction de cette étude justement.

La commission siège alors seule.

La commission remarque quelques différences entre le préavis et la proposition de Stratosensu, mais remarque également que le CTC est ouvert aux propositions des artistes.

La commission souhaite que les conseillers communaux ne tiennent pas compte du plan annexé au préavis, car aussi bien l'association, les responsables du CTC et la commission sont d'avis de parler d'espace ou de jardin des sens englobant tout le périmètre de la commune plutôt que de chemin.

Concernant la signalétique, la commission pense que c'est l'étude d'un étudiant qui devra en déterminer le besoin, le coût, etc... Elle n'y est à priori, pas opposée.

Elle souhaite également que les conclusions rajoutées en page 6, dans la présentation du préavis suite à la demande de la Commission des finances, ne soient vues par les conseillers communaux qu'à titre indicatifs. C'est l'étude de Fr. 10'000.- d'un étudiant qui devra déterminer la proportion de répartition des Fr. 60'000.- votés ce soir.

D'autre part, la commission soutient ce préavis mais souhaite exprimer trois vœux et un amendement

1^{er} vœu : La commission souhaite que la commission culturelle soit associée immédiatement à la réflexion du mandat d'étude donné à un étudiant. Elle souhaite que cette commission soit intégrée complètement au projet.

2^{ème} vœu : La commission souhaite que le mandat soit prioritairement donné à un étudiant de l'ÊCAL leur donnant ainsi un signal de bienvenue et permettant de ne pas mettre que du "Vert" dans ce projet. Afin de pouvoir mettre en place ce vœu, la commission présentera un amendement demandant la suppression de la notion de Lullier dans les conclusions.

3^{ème} vœu : La commission souhaite que le pilotage de ce projet reste dans les mains du CTC avec une large consultation englobant l'association, la commission culturelle, et d'autres partenaires intéressés, ponctuellement ou à long terme.

Amendement : La commission présente l'amendement suivant dans les conclusions :
Au point 2, ALLOUE à la Municipalité un crédit de Fr. 60'000. pour l'étude, la réalisation et la pose de la signalisation et pour confier à un étudiant la thématique du Chemin des sens ainsi que pour ses premières réalisations appropriées.

Les vœux et les conclusions amendées sont acceptés à l'unanimité de la commission."

Le Président ouvre la discussion sur le rapport.

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge), avait bien compris, lors du dépôt du postulat, qu'il s'agissait d'un chemin, avec un circuit, c'était clair. Entre-deux, il y a des choses qui ont changé. Si on parle des lieux: qui décide des lieux? Ne pourrait-ce pas être des habitants, qui demandent des lieux de rencontre? Et ce seraient les habitants eux-mêmes qui décideraient ce qu'on y fait, et pas des artistes parachutés. Les artistes peuvent naturellement être associés, mais il faut partir de la base. A propos de l'amendement, elle pense qu'il ne faut pas penser qu'aux étudiants, il y a des apprentis (paysagistes, ébénistes, p.ex.) qui, eux aussi, seraient capables de créer, d'avoir de l'imagination. Il faut dire "des jeunes en formation".

M. Daniel Rohrbach, président-rapporteur, précise que l'amendement demande de supprimer la notion de Lullier.

M. Jean-Jacques Ambresin (PSR) pose une question au sujet des montants mentionnés dans le préavis. D'après le rapport de la commission, ce sont les 10'000 fr. attribués à un étudiant qui devront décider de l'attribution des 60'000 fr. votés ce soir, donc nous allons dépenser 70'000 fr, alors que le préavis mentionne 60'000 fr; y a-t-il une bulle quelque part?

M. Thierry Brandt (Les Verts) conçoit que ce préavis ait surpris quelques-uns, car il est moins formel et moins balisé que les préavis que nous avons à étudier régulièrement; en tant que jeune conseiller communal, il a découvert ce projet et il trouve cette idée enthousiasmante, justement parce qu'elle est évolutive, non pas cloisonnée

Interviennent encore **M. Jean-Pierre Rouyet** (Fourmi rouge), **M. Jean-Marc Reymond** (Arc en ciel) et **M. Michel Perreten, Municipal. Ensuite, la discussion est close.**

Le Président met aux voix le sous-amendement, soit de remplacer "étudiant", par "jeune en formation". Ce sous-amendement est adopté avec une opposition et 5 abstentions.

Le Président met aux voix l'amendement, soit de supprimer "de l'école d'ingénieurs de Lullier". Accepté sans opposition, avec quelques abstentions.

M. Daniel Rohrbach lit les conclusions amendées:

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le rapport-préavis No 26-2007 de la Municipalité du 29 mai 2007,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. ACCEPTE le préavis de la Municipalité concernant le postulat de Mme Tinetta Maystre, alors Conseillère communale et porte-parole de l'Association Stratosensu, relatif à l'amélioration de la ville.

2. ALLOUE à la Municipalité un crédit de Fr. 60'000.--, pour l'étude, la réalisation et la pose de la signalisation et pour confier à **un jeune en formation**, la thématique du Chemin des sens ainsi que pour ses premières réalisations appropriées.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Cet investissement sera comptabilisé dans le compte 3721.5010.113 - Chemin des Sens - Etude et réalisation.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 30 ans.

Au vote, ce préavis est accepté à une large majorité.

11 **Préavis N° 28 - Projet SIA (Système d'Information Administratif) – Remplacement des applications informatiques.**

M. Marc Chambaz, président rapporteur, lit le rapport de la commission:

"La Commission chargée d'examiner le préavis précité s'est réunie le lundi 14 juin 2007, à 19h00, à la salle de conférence du Service informatique de la Commune de Renens. Elle était composée de Messieurs M. Reza Safaï, M. Jean-Pierre Rouyet, Philippe Pache, Pascal Golay, Bastien Reymond, M. Pascal Ruschetta, M. Olivier Barraud et Marc Chambaz, président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par M. le Municipal Jean-François Clément, accompagné de M. Olivier Fontanellaz, Chef du Service informatique de la Ville de Renens.

Nous tenons d'emblée à remercier M. le Municipal Jean-François Clément et le Chef du Service informatique, M. Olivier Fontanellaz, d'avoir renseigné les membres de la Commission sur ce préavis et d'avoir répondu avec diligence aux nombreuses questions posées tant sur la politique de gestion des systèmes d'information de la Commune (vision 2011) que sur le cahier des charges et l'appel d'offres public.

Rappel des éléments constitutifs du préavis 28

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la demande d'un crédit pour remplacer les anciennes applications qui tournent sur l'As400 par une application standard du marché.

Ce préavis répond au choix de la Municipalité d'une stratégie informatique qui consiste à remplacer tous les développements internes par l'acquisition de logiciels standards. Il fait également suite au préavis 58/2005 - Remplacement des applications informatiques de gestion des créanciers et de la comptabilité générale.

La Municipalité a choisi de présenter au Conseil communal une demande de crédit reposant sur une estimation des coûts et non sur la moyenne des soumissions rentrées (le coût des logiciels étant connu et semblable d'un fournisseur à l'autre.)

Commentaires : Les commissaires se sont tous exprimés tant par des questions pertinentes que sur les éléments techniques (hardware) que sur la procédure d'appel d'offres que sur la gestion du projet et les besoins des utilisateurs.

Tous les commissaires soutiennent la politique en matière de gestion des systèmes d'information, en particulier :

⇒ le changement de paradigme au niveau de la gestion des systèmes d'information de la Commune (passage à des systèmes standards)

⇒ la mise en commun des ressources informatiques avec la Commune d'Ecublens.

Les commissaires ont également relevé l'excellente préparation du dossier ; ils tiennent à souligner la capacité du chef de service à prendre en charge de manière professionnelle la direction du projet. Les commissaires saluent aussi la collaboration étroite avec les utilisateurs afin de déterminer leurs besoins et donc mettre à leur disposition les meilleurs outils informatiques.

Vœux :

1. **Mutualisation des ressources informatiques avec d'autres communes:** de voir un jour d'autres communes se joindre à la démarche de mutualisation des ressources initiée par les Communes d'Ecublens et de Renens.
2. **Pour une informatique accessible aux citoyens et citoyennes :** que les citoyen-ne-s puissent bénéficier du nouveau système assez rapidement au travers du WEB

(guichet électronique - cyberadministration), pour par exemple déposer des demandes standards (permis, location, autorisation) ou obtenir des informations de type statistiques.

Conclusions : Lors de sa séance du 14 juin 2007, c'est à l'unanimité des membres présents que les membres de la commission ont approuvé le préavis 28 - Projet SIA (Système d'Information Administratif) - remplacement des applications informatiques et invitent les Conseillères Conseillers à voter les conclusions de ce préavis."

Le Président ouvre la discussion.

M. Jean-François Clément, Municipal: la Municipalité va répondre aux deux vœux émis par la commission. Le premier, qui est la "mutualisation" des ressources informatiques avec d'autres communes, correspond aux démarches actuelles de la Municipalité. Mettre les ressources à disposition en commun, afin d'améliorer les prestations et/ou de réduire les coûts. Le deuxième vœu, qui consiste à favoriser l'accès à l'informatique aux citoyennes et citoyens, va lui aussi dans le sens des projets de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Marc Chambaz lit les conclusions du Préavis:

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No **28-2007** de la Municipalité, du 29 mai 2007,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. AUTORISE la Municipalité, par son Service informatique, à procéder, conformément à la loi sur les marchés publics, à la mise en place d'un Système d'Information Administratif (Projet SIA).

2. ALLOUE à cet effet, à la Municipalité, un crédit de **Fr. 450'000. -- TTC.**

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section No 2900 - Informatique. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5060 - Mobilier, machines, véhicules et matériel informatique - plus précisément dans le compte No 2900.5060.302 - SIA - Système d'Information Administratif.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 5 ans.

Les charges de fonctionnement seront portées aux budgets 2008 et suivants.

Au vote, ce préavis est accepté à l'unanimité.

12 **Préavis N°29 - Agrandissement, transformation et rénovation du Collège de Florissant et rénovation de la salle de gymnastique – Crédit de construction –Monsieur Jean-Marc Dupuis Président rapporteur.**

Le rapport de la commission ayant été envoyé, à chaque conseiller, il n'est pas lu. M. Jean-Marc Dupuis lit un résumé, et rappelle les considérations de la commission:

"La commission, consciente de la nécessité de rénover ce bâtiment, est acquise au projet. Elle constate que ce qui n'était pas possible techniquement en 2004 le devient en 2007. Elle regrette qu'une étude plus approfondie sur la récupération des eaux de pluie n'aie pas été poussée plus loin. Elle émet aussi quelques réticences quant au désormais traditionnel problème de l'amiante. Néanmoins, elle vous propose à l'unanimité d'accepter les conclusions de ce préavis."

Le président ouvre la discussion.

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) : "Nous vivons dans un pays assez déroutant. Dans le cas de Florissant, quelqu'un est en mesure de nous dicter, au moins provisoirement, le nombre d'étages de ce collège selon l'unique critère de son intérêt personnel. On n'a rien d'autre à faire qu'à s'incliner devant son recours.

En revanche, quand des organisations environnementales recourent contre des violations évidentes des lois sur l'environnement, on prend très mal la chose et on cherche à s'attaquer à leur droit de recours (voir ce qui se passe au niveau fédéral).

J'ai de la peine avec cette double morale quant aux défauts et vertus du droit de recours.

Ceci dit, je pense comme la Municipalité que nous n'avons pas d'autre choix que d'accepter ce préavis tel que présenté."

M. Gian-Luca Ferrini (PSR) a lu que la production thermique serait assurée par une chaudière à bois, ce qui est réjouissant, puisque le bois est une énergie totalement renouvelable, et c'est donc un bon signe pour l'environnement. En revanche, la Municipalité n'a pas prévu l'installation d'un filtre à particules. La commission du préavis du Léman avait émis un vœu à ce sujet; ici, la commission n'a pas fait le même vœu, c'est dommage. L'installation d'un filtre à particules serait intéressante. Les particules fines ont des effets assez nocifs sur la santé. Chez les enfants, cela peut provoquer des bronchites, chez les adultes de l'asthme (la SUVA a émis des rapports à ce sujet). On est loin des taux inquiétants, la chaudière ayant une puissance inférieure à ce que la loi prévoit. Mais les normes légales sont-elles toujours un critère très objectif, si on sait la volonté des autorités fédérales et cantonales en matière de protection de l'environnement?

M. Jean-Marc Dupuis, président de la commission répond que la Municipalité a anticipé le vœu, et il a été dit que, dès que possible (comme au Léman), un filtre à particules sera installé. Probablement, ce genre d'installation sera obligatoire dès 2010. Actuellement, c'est un problème de coût et d'efficacité; une nouvelle génération

de filtres va arriver en 2008. Il n'est pas opposé au vœu, mais il est persuadé que ces installations se feront ces prochaines années.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. M. Dupuis lit les conclusions du préavis:

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le préavis N° 29 de la Municipalité du 5 juin 2007,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. AUTORISE la Municipalité à entreprendre les travaux de transformation et de rénovation du Collège de Florissant et la rénovation de sa salle de gymnastique.
2. ALLOUE à cet effet, à la Municipalité, un crédit de construction de Fr. 7'293'000.-- TTC .

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section N° 3520 - Collège de Florissant - Compte par nature N° 5030 - Bâtiments et constructions, plus précisément dans le compte 3520.5030.241 - Florissant - rénovation et transformation en ce qui concerne les bâtiments soit Fr. 6'904'000.-- et dans le compte 3520.5060.341 pour le mobilier soit Fr. 389'000.--, soit le total du crédit ci-dessus de Fr. 7'293'000.--.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 lettre b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes en 30 ans pour les bâtiments et en 10 ans pour l'ameublement et la décoration.

Au vote, ces conclusions sont adoptées à l'unanimité (1 abstention).

Mme Tinetta Masytre, Municipale, au nom de la Municipalité, remercie le Conseil de cet acte, et surtout d'avoir travaillé aussi rapidement.

13 Comptes Communaux- Exercice 2006

- a) de la Commission intercommunale Mèbre Sorge
- b) de la Commission intercommunale de la STEP
- c) de la commune de Renens.

Rapport de la commission des finances sur la vérification des comptes communaux.

Tous les Conseillers ont reçu le rapport, qui ne sera pas lu.

Le Président ouvre la discussion sur les comptes de la Commission Mère Sorge. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion sur les comptes de la Commission intercommunale de la STEP. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Comptes de la commune de Renens: **le Président** propose de prendre les observations, amendements et vœux de la commission, et ensuite de prendre les comptes dicastère par dicastère.

M. Vincent Keller, président de la commission des finances, lit:

- Le vœu n°1 et la réponse de la Municipalité.

Discussion ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- L'observation n°1 et la réponse de la Municipalité. Réponse acceptée.

Discussion ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- L'observation n°2 et la réponse de la Municipalité. Réponse acceptée.
- L'amendement des comptes 2006, concernant les comptes de la STEP, et la réponse de la Municipalité, qui refuse l'amendement.

Le Président met l'amendement aux voix. Celui-ci est accepté à une faible majorité.

M. Jean-François Clément, Municipal, rappelle les termes de la convention intercommunale: *...ils doivent être **adoptés** par la majorité des conseils communaux.* "Si nous voulons modifier cette convention, le mandat doit être donné à notre représentant au sein de cette commission. Ce dernier proposera le changement aux communes membres. On ne peut pas de notre propre et unique volonté modifier cela. Ce soir, on est obligé de prendre la formulation telle que proposée. Par contre, on peut ramener la problématique au sein de la Commission Intercommunale."

M. Nicolas Freymond (Fourmi rouge) intervient sur la date de signature de la convention, signée en fin 2006, comme mentionné dans le rapport.

M. Jean-François Clément, Municipal, confirme que c'est bien en 1996 qu'elle a été signée, il s'agit dans le rapport d'une erreur.

M. Jean-Jacques Ambresin (PSR) ne pense pas qu'on puisse prendre une décision qui soit contraire à une convention que la Commune a signée. Il demande soit une contre-épreuve, soit l'appel nominal.

M. Jean-Marc Reymond (Arc-en-ciel) rappelle que lorsqu'il était président de la commission des finances, le rapport avait déjà mentionné que la commission prenait acte des comptes, et non pas qu'elle les adoptait, pour la bonne et simple raison que la commission des finances est dans l'impossibilité de vérifier quoi que ce soit. Pourquoi la commission des finances devrait-elle proposer au Conseil d'adopter les comptes, alors qu'elle n'a pas pu les vérifier? Libre au Conseil de les adopter quand même. La Commission préférerait qu'on prenne acte.

Le Président remet au vote l'amendement de la commission des finances. L'amendement est accepté par 30 voix contre 19, et 4 abstentions.

M. Olivier Barraud (PSR) demande au délégué à la commission intercommunale de proposer la modification de la convention.

Le Président passe à l'étude des comptes de la Ville de Renens, et met en discussion:

- Le préambule, pages 1 à 10
- Administration générale, pages 15 à 20
- Finances, informatique et cultes, pages 21 à 25
- Centre technique communal, pages 26 à 49
- Culture, jeunesse et sports, pages 50 à 57
- Sécurité publique, pages 58 à 61
- Sécurité sociale, pages 62 à 67
- Tableaux divers, pages 103 à 121
- Bilans et inventaires.

Chaque fois la discussion est ouverte, elle n'est pas utilisée.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge): Notre groupe a pris connaissance des comptes 2006 avec satisfaction. Nous constatons que ce bon résultat permettra d'avoir maintenant une marge de manœuvre par rapport aux investissements conséquents à venir, notamment dans le domaine scolaire et de l'aménagement du centre.

M. Vincent Keller lit les conclusions amendées:

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le projet présenté par la Municipalité
Ouï (lu) le rapport de la Commission des Finances,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

PREND ACTE:

des comptes de la Commission Intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP) arrêtés au 31 décembre 2006;

ADOPTE

1. les comptes de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge arrêtés au 31 décembre 2006
2. les comptes communaux 2006 présentant un excédent de revenus de Frs. 6'658'237.73

Au vote, les conclusions amendées sont acceptées à l'unanimité.

14 GESTION - Exercice 2006. Rapport de la commission de gestion. Adoption de la gestion

Le rapport de gestion et le rapport de la commission de gestion ont été envoyés à chaque conseillère et conseiller. Ils ne sont pas lus. **Le Président** propose de procéder de la manière suivante: d'abord il passera la parole à M. Jean-Marc Dupuis, président de la commission de gestion; suivra l'examen des vœux et observations de la commission de gestion, puis du rapport de gestion point par point.

M. Jean-Marc Dupuis, président de la commission de gestion: Nouvelle législature, nouvelle Municipalité, en tous cas grandement renouvelée, idem pour la commission de gestion. Pour commencer, la réponse de César à Pompée – ou plutôt à Vincent. Selon l'article 112 de notre règlement, *La commission de gestion et celle des finances tiennent au moins une séance annuelle commune*. Il y a eu plusieurs tentatives écrites et orales, de la part de la COGEST (et pas seulement en date du 5 mai à Ondallaz), d'organiser cette séance, sans réponse de la part de la commission des finances. La responsabilité n'en incombe pas forcément à la commission de gestion. Cette séance commune ne s'est pas faite cette année, ni l'année dernière. La séance pourrait se tenir en octobre 2007.

La commission de gestion a travaillé dans un esprit de survol; elle n'a pas fait une analyse détaillée de certains points. Nous avons abordé des thèmes généraux, notamment Renens, cité de l'énergie; ils sont détaillés au chapitre 4. Au nom de la commission de gestion, j'aimerais remercier les services communaux pour leur accueil et la fourniture de documents de travail fort utiles.

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge), au nom de son groupe, désire faire un commentaire quant à la forme du rapport de la commission de gestion 2006. Celui-ci débute par quelques pages où les remarques, questions et observations sont sorties de leur contexte, et de plus ressortent mal dans le texte. Puis il se poursuit par avalanche de 34 tableaux, plutôt indigestes à lire, ceci d'autant plus que présentés sous un format "paysage". Cela ne constitue pas une synthèse. Le rapport reprend ensuite le format "portrait" pour une très courte analyse de cinq pages. Nous attendions de meilleures analyses et synthèses et espérons que la commission de gestion tienne compte de ces remarques pour la prochaine édition.

M. Dupuis répond à M. Rouyet que cette présentation a été adoptée par toute la commission de gestion y compris les représentants du POP; il y a toujours moyen de faire mieux; pour l'année prochaine, les thèmes seront sortis beaucoup plus vite, soumis au Conseil afin qu'il puisse donner ses réflexions et demandes d'analyses plus profondes. Il rappelle que tous les groupes sont représentés à la commission de gestion; il ne semble pas que cela soit suffisant pour que l'information passe dans les groupes, c'est pourquoi la commission de gestion envisage de s'adresser directement au Conseil au début de son travail, pour éviter aussi des doublons au niveau des postulats.

Le Président passe aux remarques, observations et vœux.

- Observation n° 1, sur la mise à jour de la planification scolaire. M. Dupuis lit l'observation de la commission, la réponse de la Municipalité et la position de la commission sur cette réponse, qui est refusée par la commission.
Le Président met aux voix la position de la commission: la réponse de la Municipalité est refusée et la commission reviendra l'année prochaine avec cette observation.
- Observation n°2, sur la campagne de prévention auprès des jeunes.
Comme pour l'observation précédente, la réponse de la Municipalité est soumise au vote. Le Conseil communal maintient l'observation (avec un avis contraire).
- Observation n°3, sur les appartements de secours. La commission a pris acte de la réponse, qui n'est pas soumise au vote du Conseil.

Le Président ouvre la discussion générale.

Mme Marianne Huguenin, syndique, remercie la commission de gestion de son travail. La commission s'est intéressée de très près à la vie de la commune. Les rencontres avec la commission de gestion, c'est toujours des moments importants, tant pour les commissaires, en particulier les nouveaux, qui découvrent les services communaux, la vie des services, que pour les chefs de services, les collaborateurs et la Municipalité. Etre confronté de façon pointue, ou "naïve", à ce qui se fait dans la pratique, nous fait nous poser les bonnes questions, et parfois nous aide à changer des routines. Nous prenons acte des réponses que vous avez refusées. Nous tâcherons d'y répondre mieux l'année prochaine.

Le Président passe en revue le rapport de gestion communal, dicastère par dicastère. La discussion n'est pas utilisée, sauf au chapitre "sécurité sociale":

M. Pascal Waeber (RCDR) intervient à propos de l'action BioR+, à la page 110 du rapport de gestion. Il trouve les résultats de cette mesure effectivement très satisfaisants. Cependant, en additionnant le nombre de participants ayant trouvé une solution professionnelle ou pré-professionnelle à l'issue de cette mesure, on obtient un taux de réussite de 72%, et non pas de 83% comme mentionné dans le rapport. Il désire qu'on lui explique cette différence.

M. Jacques Depallens, Municipal, n'a pas de réponse instantanée. Quel que soit le chiffre exact, le pourcentage de réussite de BIO R+ est très encourageant. Si encourageant qu'il a convaincu d'autres communes de l'ouest lausannois de s'associer à la prestation, qui s'appelle désormais BIO+Ouest lausannois. Il répondra la prochaine fois sur le pourcentage exact.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur la gestion est close. **M. Jean-Marc Dupuis** lit les conclusions:

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,

Oùï (lu) le rapport de la Commission de gestion,

APPROUVE

La gestion de l'exercice 2006 et en donne décharge aux organes responsables.

Le Président mes ces conclusions au vote, qui sont acceptées à l'unanimité.

15 **Préavis N° 30 - Adoption du plan de quartier P39 "Place du Marché" - Adoption de la modification du plan de zones pour les parcelles Nos 544 et 1357 - Procédure de levée des oppositions - Echanges et vente d'emprises.**

Dépôt du préavis – discussion préalable et nomination de la commission.

La discussion n'est pas utilisée. On peut passer à la nomination de la commission.

Le président propose que ce préavis soit confié à la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Au vote, cette proposition est acceptée avec une opposition et 4 abstentions.

16 **Rapport-préavis No 31 - Réponse au postulat de Mme Yvonne Zurcher, alors Conseillère communale, au sujet de l'introduction de la gratuité des transports pour le déplacement des élèves dans le cadre d'activités scolaires.**

Dépôt du préavis – discussion préalable et nomination de la commission.

M. Daniel Rohrbach (PSR) désire faire un rappel à ce propos. Mme Zurcher était intervenue lors du dépôt de la motion du parti socialiste, transformée en postulat, sur la gratuité des transports publics pour les jeunes jusqu'à 20 ans, déposée le 15 juin 2006. Elle était intervenue en faveur du postulat pour la gratuité. Elle a déposé son postulat le 9 novembre 2006. La réponse de la Municipalité, sous la forme d'un préavis favorable, ce dont le Parti socialiste se réjouit, m'a fait me poser plusieurs questions. J'avais en tête que la municipalité voulait traiter tous les objets concernant les TL dans une seule et même réponse: gratuité pour les jeunes jusqu'à 20 ans, postulat de M. Desarzens pour la gratuité sur la ligne n°7, et maintenant ce soir la gratuité pour les vélos. Dans le communiqué sur l'état des interpellations, postulats et motions en suspens, daté du 12 janvier 2007, la Municipalité nous informe sous le postulat concernant la gratuité des TL "d'autres postulats ont été déposés en début de législature concernant le même sujet. Les différentes études nécessaires sont en cours et la Municipalité apportera les réponses durant le premier semestre 2007." J'aimerais rappeler à la Municipalité les délais des réponses, de 6 mois pour les postulats, et de une année pour les motions. J'aimerais aussi rappeler que c'est suite à la demande insistante de Mme la Syndique, suivi par le groupe Fourmi rouge, que cette motion a

été transformée en postulat, et que par voie de conséquence le délai de réponse ramené d'une année à six mois. Ma question est simple: Quand?"

Mme Marianne Huguenin, syndique, reconnaît que M. Rohrbach a raison sur la forme. La Municipalité a du retard sur ce postulat, dans l'ensemble des postulats TL. La Municipalité aurait dû en informer le Conseil. Elle précise que ce n'est pas tant l'agenda des Municipaux qui est débordé, mais c'est aussi l'agenda de l'ensemble du personnel communal. Elle précise que la gratuité des TL n'est pas dans le programme de législature de la Municipalité. Il a fallu reculer la discussion pour voir aussi l'état des finances, l'état des projets. La Municipalité va s'y atteler. Par contre, la Municipalité a tenu à répondre à la demande de Mme Zurcher, qui est une demande plus précise, plus simple.

La parole n'est plus demandée. **Le Président** passe à la nomination de la commission.

Pour la Fourmi rouge:	MM. Ali Hemma Devries (président) et Rémy Petitpierre
Pour le Parti socialiste:	MM: Daniel Rohrbach et Michele Scala
Pour le RCDR:	Mme Gisèle Martin et M. Paul Mettraux
Pour les Verts:	M. Matthias Abderhalden
Pour Arc en ciel	Mme Christine Sartoretti

17 Propositions individuelles et divers

- **Dépôt de la motion de M. Michele Scala, demandant un congé paternité afin de mieux concilier le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la ville de Renens.** M. Michele Scala (PSR) lit sa motion:

"Actuellement la Ville de Renens octroie aux pères un congé paternité de 1 jour à la naissance d'un enfant conformément à l'art. 329 al.3 du code des obligations (CO) qui prévoit que *Dans le cas de la naissance d'un enfant, la norme est que le père puisse prendre un ou deux jours de congé* .

Force est de constater que ce congé est bien au dessous de ce qu'offrent certaines administrations publiques et certaines grandes entreprises du pays. La ville de Lausanne offre 6 jours, la ville de Berne, quant à elle, est à l'avant-garde de la pratique helvétique publique avec 3 semaines ! Les collaborateurs de la Migros, depuis le 1^{er} janvier 2007, bénéficient de deux semaines de congé payé, auxquelles peuvent s'ajouter deux semaines non rémunérées. Swisscom accorde depuis 2006 deux semaines payées aux nouveaux pères à prendre durant les douze mois suivant la naissance et de son côté, Swiss Re octroie aux nouveaux pères deux semaines de congé payé et ceci depuis 1999. Le Centre social protestant de Genève les dépasse toutes avec un congé paternité de deux mois et ceci pour n'en citer que quelques unes. A l'étranger, les pays nordiques font figure de pionniers. Différents modèles de congé parental offre de 32 semaines au Danemark à 12 mois en Suède, à partager entre pères et mères.

Aujourd'hui plus personne ne conteste que la présence du père à la naissance de l'enfant et dans les semaines qui suivent sa naissance soit très importante. Dans ce but le congé paternité permet de tisser un lien et ce, dès la naissance, entre le père et

l'enfant .Il permet également d'améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes en associant le père à l'organisation familiale. En particulier dans les moments plus difficiles pour le couple, comme par exemple les nuits sans sommeil, l'attention à accorder aux autres enfants, l'organisation de la garde ou la reprise de l'activité professionnelle de la mère.

Cette motion propose donc à la municipalité d'accorder un congé - paternité de 20 jours, à prendre sur une durée de douze mois.

Une telle démarche permettrait de marquer un soutien particulier à la politique familiale et permettrait aux employé-e-s de l'administration communale de mieux concilier travail et famille. "

Monsieur Scala ayant développé immédiatement sa motion, au lieu de simplement déposer sa motion, **le Président** ouvre la discussion.

Mme Huguenin, syndique, rappelle que le Municipalité doit se prononcer, et qu'elle n'a pas eu l'occasion d'en parler avec ses collègues. C'est pourquoi la procédure en deux temps est préférable. Le statut du personnel aurait dû être revu. Cela fait cinq ans que des discussions ont eu lieu. La volonté d'avancer dans ce sens est là, mais la Municipalité ne peut pas se prononcer maintenant sur le nombre de jours. Si le Conseil décide de l'envoyer telle quelle, la Municipalité doit s'exécuter. Si le Conseil n'est pas sûr, ou qu'il a des doutes sur le nombre de jours, il demande une commission, ou il transforme. C'est le Conseil qui décide.

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) propose de nommer une commission pour ce sujet intéressant et important.

Au vote, plus de 10% appuient cette proposition.

Nomination de la commission.

Pour le PSR	M. Michele Scala et Mme Katia Da Silva.
Pour Arc en ciel	M. Jean-Marc Reymond.
Pour Les Verts	Mme Irène Frei.
Pour le RCDR	Mme Elodie Golaz et M. Pascal Golay.
Pour la Fourmi rouge	Mme Arielle Bonzon et M. Reza Safai.

- **Résolution de Mme Anne Holenweg Rouyet intitulée "Soutien aux travailleurs du secteur principal de la construction".** Mme Anne Holenweg (PSR) lit son projet de résolution:

"En réponse au refus des travailleurs de la construction d'accepter des péjorations de leurs conditions de travail sans aucune contrepartie, la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) a rompu les négociations avec les syndicats et dénoncé la CCT nationale de la construction (CN).

Cette déclaration de guerre se fait dans un secteur qui connaît depuis plusieurs années en Suisse – et particulièrement en Suisse Romande - un boum économique important, rappelant celui des années '70 du siècle précédent. Le travail ne manque donc pas, mais les travailleurs qualifiés si. Les horaires de travail ont de la peine partout à suffire aux besoins ; les heures supplémentaires s'accumulent avec les risques que cela fait

courir pour la santé et la sécurité des travailleurs d'un secteur reconnu comme dangereux. Ainsi, l'intégration il y a quelques années de la retraite à 60 ans dans la construction n'était pas un cadeau que les patrons faisaient aux employés, mais la reconnaissance enfin du fait statistiquement avéré, qu'il était quasiment impossible d'arriver à l'âge légal de la retraite indemne en travaillant dans ce secteur...

La rupture par le patronat de Zurich du dialogue social dans ce secteur est très grave ; elle ne se justifie par aucune contrainte économique, mais par une volonté politique de démanteler des acquis justifiés et obtenus douloureusement au XXème siècle. Elle se fait dans un climat de dérégulation touchant tous les secteurs économiques, remettant en cause les principes de partenariat social et de négociation collective chers à la Suisse, ceux-là même qui ont fait sa prospérité en assurant la paix sociale.

S'il se confirme, le vide conventionnel annoncé pour cet automne aura de graves conséquences, notamment :

- La suppression des salaires minimum intégrés dans la CCT, un garde-fou pourtant nécessaire afin de contenir le dumping dans un secteur largement soumis à la libre circulation des personnes.
- Une diminution drastique des indemnités pertes de gain en cas de maladie, passant de 24 mois dès le 1er jour de travail (CN) à 0 et 9 mois, selon la durée de l'engagement , allant de pair avec une diminution de la protection contre le licenciement, en cas de maladie toujours.
- L'annualisation du temps de travail pour une durée hebdomadaire moyenne de 50 heures, alors que la CN fixe aujourd'hui celui-ci selon un calendrier saisonnier (horaire plus lourd en été qu'en hiver), pour une durée moyenne de 40,5 heures par semaine...
- La généralisation du travail du samedi (jour de travail normal), considéré dans la CN comme jour de travail exceptionnel donnant droit à un supplément de salaire.

Tous les entrepreneurs ne sont bien sûr, et fort heureusement, pas d'accord avec cela. Certains sont conscients du risque qu'un vide conventionnel fera courir à leur entreprise et au pays.

Dans l'espoir qu'ils se manifestent nombreux et qu'un dialogue puisse reprendre sur des bases raisonnables, je demande à ce conseil de manifester clairement son soutien aux travailleurs de la Construction en demandant, par voie de résolution, que durant cette phase difficile la Municipalité:

- o conditionne l'obtention de contrats publics au respect des termes de la Convention Collective actuellement en vigueur par les entreprises soumissionnaires
- o demande aux entreprises partenaires d'écrire à la SSE, afin que des négociations reprennent rapidement, dans le respect du dialogue social.

En complément à cet exposé, je rappelle qu'un grand nombre de travailleurs du bâtiment habite l'Ouest. Je rappelle encore qu'en cas de reprise des négociations la validité de la CN est prolongée. Je rappelle aussi qu'en cas de rupture de négociation et de vide conventionnel, la grève devient licite ; si celle-ci est décrétée, le risque que les délais des travaux ne puissent être respectés devient très important ; les conséquences de retards seront alors à charge des entreprises et les problèmes subséquents, de la Commune bien sûr !

Je convie donc les membres de ce Conseil, notre Municipalité et la population de l'Ouest à soutenir une reprise rapide de la négociation et à participer aux actions qui seront entreprises cet automne, si celle-ci ne reprend pas, soit :

- La manifestation nationale du Samedi 22 septembre à Zurich
- Les grèves d'octobre, si les précédentes actions n'ont pas porté les fruits escomptés."

Le Président met cette résolution aux voix, qui est adoptée par une bonne majorité.

M. Walter Siegrist (RCDR) prend la parole de Conseiller-relais pour faire part du courroux d'un commerçant de Renens. Son texte s'intitule : "Fête fédérale de gymnastique, Berne, Frauenfeld. Entre 250 équipes, ils étaient 60 athlètes à participer. Bravo à l'équipe de Renens pour avoir obtenu le 127^{ème} rang. Ils étaient partis depuis jeudi, ils sont arrivés en train le dimanche, la joie au cœur, à l'arrivée à Renens, où personne n'était là pour les accueillir et les féliciter. Je remarque que la Municipalité a plus de plaisir à s'occuper de la fête de la musique que de nos gymnastes. Alors dites-moi, où va-t-on? je pense que la Municipalité devrait rappeler à l'ordre la responsable du sport. Ou peut-être est-ce dû au jour, le dimanche étant un jour de repos. "C'est signé Christian Gyger.

M. Eugène Roscigno (PSR), au nom du groupe socialiste et en tant qu'ancien président de ce conseil, tient à féliciter Jacques Studer, pour la manière dont il a mené ces débats, d'un air décontracté pendant cette année. Il s'adresse au nouveau bureau et à son président Jacques Berthoud qu'il se penche sur l'application de l'art. 48 de notre règlement, qui dit *Le bureau veille au respect de l'obligation de signaler les liens d'intérêts. Il statue sur les cas litigieux et peut sommer un conseiller de se faire inscrire. Le bureau dresse le registre des indications fournies par les conseillers. Ce registre est public. Les conseillers qui ont des intérêts personnels et directs dans une affaire sont tenus de le signaler quand ils s'expriment à son sujet lors d'une séance du Conseil communal ou d'une de ses commissions.* M. Roscigno demande au nouveau bureau de créer ce registre.

M. Ali Hemma Devries (Fourmi rouge), intervient à propos du changement de présidence de groupe dans le cadre du part FR:

"N'ayant pas pu être présent lors du dernier conseil communal du 7 juin écoulé pour cause de maladie ; permettez moi Mesdames et Messieurs ces quelques mots.

Dans le cadre participatif et démocratiquement ouvert concernant la place du marché, des voix se sont élevées en dissonance dans certains partis de notre conseil.

Si j'adhère à 95% avec les idéaux politiques de mon groupe politique ; le 5% de dissonance causait de tels parasitages que je ne pouvais plus tenir le mégaphone en tant que président de groupe, ce changement de présidence vous a été annoncé le 7 juin 2007.

Quand quelques oisillons chantent NON...NON face à quelques ténors qui bourdonnent OUI...OUI avec l'air « musé » du cœur en sourdine, cela pourrait donner un joli concert polyphonique. Il pourrait même avoir du succès. Mais sur la place du marché de Renens, un seul air semble être toléré pour l'instant.

Alors Renens ville de la multiculturalité où caches-tu ton manteau aux riches tonalités que te donne ton tissu social ? Pour l'instant, tu sembles vouloir le troquer avec la cape uniforme de quelques soit disant bien-pensants.

La pensée unique, la globalisation, la mondialisation, la densification tant de termes qui comme des boîtes de chaussures voudraient camoufler et homogénéiser tes particularités.

Il y a des jeunes, des moins jeunes, des femmes, des hommes, des Renanais de « souche », des Renanais de cœur qui rêvent d'autres chose que de cubes standardisés.

Et c'est pour faire entendre leur voix que j'ai fait le choix d'abandonner le mégaphone de président du groupe Fourmi rouge pour être leur mégaphone désormais...."

Mme Bastienne Jorchel Anhorn Le 07. 07. 07 marque la mi-temps dans la réalisation des objectifs du millénaire de l'ONU, qui ont été adoptés en 2000 par l'ensemble de la communauté internationale, y compris la Suisse, et qui visent la diminution de moitié de l'extrême pauvreté et de la faim d'ici 2015. A cette occasion, une large coalition de plus de 60 organisations de la société civile suisse ont lancé une campagne, qui s'appelle 0,7% ensemble contre la pauvreté. Au centre de cette campagne, il y a une pétition qui demande au Conseil fédéral d'augmenter son aide publique au développement, pour atteindre le 0,7% du Produit national brut d'ici 2015. La Suisse a passé de nouveau en-dessous de la barre du 0,4% en 2006, alors que tous les pays riches, et en particulier tous nos voisins européens se sont engagés à atteindre le 0,7% en 2015, et de gros progrès ont été faits par l'Union européenne ces deux-trois dernières années. L'Union européenne a atteint son objectif intermédiaire en 2006, alors que la Suisse est clairement à la traîne. Nous organisons donc le 07 du 07 07 à Berne sur la Place fédérale, de 16 heures à 20 heures, une grande fête politico-culturelle. Un wagon du 07 partira de Genève, pour s'arrêter à Lausanne et à Fribourg, et des groupes viendront de toutes les capitales de la Suisse romande.

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR), demande que la Municipalité donne des nouvelles au quartier des Pépinières par rapport aux zones 30. Il présente un petit objet rectangulaire capable de transmettre des données par ondes au moyen d'antennes judicieusement disposées. Ce petit objet technologique vient d'annoncer que le Conseil de Villars-Sainte-Croix a accepté le préavis de la police de l'Ouest.

Mme Verena Berseth (Fourmi rouge) sur le City Management de Lausanne. je ne prononcerai plus cet anglicisme, je dirai simplement taxe sur les commerçants et leurs employés. Vous avez certainement suivi dans la presse, qu'à Lausanne, l'introduction de cette taxe a fait quelques remous. Les commerçants ne sont pas contents. Je désire faire quelques vœux ou remarques à propos de l'éventuelle future taxe qui se prépare à Renens. Je souhaite que la Municipalité ne se mette pas à dos les commerçants, vu que les petits commerçants de la rue du Midi, Rue Neuve, etc seront peut-être dérangés suite aux travaux que prévoit la Municipalité à la Place du Marché et que les commerçants du Sud des voies devront s'accrocher après l'installation de Lidl. Il me semble qu'il faudrait profiter de l'enthousiasme de certains commerçants qui seraient d'accord d'animer leur quartier. Il serait important

de les soutenir financièrement. Cela nous ferait des économies en comparaison de ce grand "truc" qui se met en place à Lausanne.

Autre chose: J'aimerais demander à la Municipalité de laisser les gabarits à la Place du Marché, parce que les gens qui passent se rendent beaucoup mieux compte de la grandeur de ce qui se prépare.

Marianne Huguenin, syndique, répond à Mme Berseth: Il ne se prépare aucune taxe sur les commerçants de Renens. A propos sur débat sur le City Manager (elle n'aime pas non plus ce terme), à Renens c'est la Municipalité dans son entier qui se préoccupe du développement social, économique et culturel du centre de Renens; économique aussi avec le projet de la place du Marché. Il n'y a pas d'autre projet dit de City management actuellement. La Municipalité a invité par exemple dans le cadre du projet de la Place du Marché l'ensemble des commerçants du centre de Renens, une trentaine était présente; elle a pensé avec eux l'animation de ce qui sera, si le Conseil accepte le projet, la place du marché intermédiaire sur la Rue du Midi. Pour les gabarits, la Municipalité a reçu la lettre, et va en discuter en séance de Municipalité. La syndique pense que la réponse sera négative, sous réserve de la discussion en Municipalité. Il y a pas mal de gênes pour les maraîchers, pour les riverains, pour les commerçants, pour les pompiers. Ces gabarits ont été là 6 semaines, et cela paraît suffire...

18 Allocution du Président du Conseil.

M. Jacques Studer, Président sortant, nous lit son allocution de fin d'année:

Sans réellement vouloir faire un bilan de cette année passée à exercer la présidence du Conseil communal de Renens, j'aimerais en évoquer quelques faits marquants.

Le premier, tout le monde s'en souvient, vous ne m'aviez pas élu depuis plus de cinq minutes à cette honorable tâche que Monsieur le Préfet m'invectivait sans ménagement dans le but de trouver une issue à une situation qui paraissait définitivement bloquée depuis plusieurs semaines.

Il s'agissait de désigner une ou un secrétaire du Conseil, en remplacement de Madame Joliat qui démissionnait après plus de 9 ans de bons et loyaux services.

Monsieur Michel Brun, que je remercie encore aujourd'hui, avait accepté d'exercer la tâche de secrétaire du Conseil à titre provisoire. Ce provisoire a duré 6 mois, le temps pour le bureau du Conseil, d'engager une secrétaire en bonne et due forme sur la base, et pour la première fois, d'un contrat de travail.

Ce fut le deuxième fait marquant de mon mandat : l'engagement de Madame Sisto-Zoller en qualité de secrétaire du Conseil communal. Je la remercie très sincèrement pour l'enthousiasme avec lequel elle s'est engagée dans sa nouvelle tâche. Elle a apporté avec elle toute son expérience de Conseillère communale et de députée, qui nous a été souvent précieuse. Suzanne, si tu ne maîtrise pas encore toutes les subtilités du métier, je sais que tu apprends vite et que le nouveau président hérite d'une secrétaire sur qui il pourra compter.

Il pourra également compter sur Madame Arielle Bonzon, secrétaire suppléante. Même si son travail semble quelque peu s'effectuer dans l'ombre, il n'en est pas moins important et précieux, Arielle je te remercie pour ce que tu as apporté tout au long de cette année.

Le fait marquant entre tous de mon année au perchoir aura été le traitement des motions et des postulats; j'espère que Jacques Berthoud en aura tiré les enseignements qui pourront l'aider dès le mois de septembre. J'avais moi-même observé Roland Divorve pendant 18 mois lorsqu'il était à ma place. Je vous laisse seuls juges de mes qualités d'observateur.

Le traitement de la motion de Madame Clerc Uloa détient certainement tous les records. J'ai un moment cru, avec cette motion qui a passé pas moins de six fois devant ce Conseil, voyageant du Conseil vers la Municipalité, de la Municipalité au bureau du Conseil, du bureau de Conseil à la Municipalité et retour au Conseil, que j'avais tout vu en matière de motion, et ce n'est pas Mademoiselle Pinto, qui assurait pour la première fois la présidence d'une commission, qui me contredira.

Il m'a également été donné de participer lors des élections cantonales à la création du premier bureau électoral d'arrondissement à Renens. Dans ce cas nous étions tous : membres de l'administration communale, représentants des instances politiques, en phase d'apprentissage. Les phases d'incertitude, comme vous le savez, engendrent inquiétude et stress.

J'en profite pour remercier le personnel de l'administration communale, et tout particulièrement notre huissier François Tabanyi; sans toutes ces personnes, l'organisation de nos séances de Conseil, de nos élections et votations décuplerait nos soucis.

Je remercie nos deux premières scrutatrices, Mesdames Sartoretti et Szenyan, pour leur compétence, leur gentillesse et leur présence à chaque séance de préparation du bureau, à chaque élection ou votation, à chaque séance du Conseil.

Avec ce que je viens de vous relater, vous comprendrez qu'à tous ceux qui me demandent : As-tu- eu du plaisir à exercer ta fonction de Président du Conseil ? J'hésite à répondre par un oui, sec et sonnant.

Plutôt que du plaisir, je réponds que j'ai eu de la satisfaction. Satisfaction tout d'abord personnelle à découvrir, à affronter et à résoudre des situations qui m'étaient, il y a un an seulement, totalement inconnues. Satisfactions à côtoyer d'autres personnes, à participer à des manifestations nouvelles. Satisfaction à apprendre. Satisfaction à constater que finalement c'est ensemble que nous sommes les garants du fonctionnement démocratique de nos institutions, que c'est ensemble que nous progresserons.

Parfois j'en viens presque à regretter de ne pouvoir exercer ma fonction durant une année supplémentaire, maintenant que le dégrossissage est fait. Et d'un autre côté c'est avec un plaisir certain, cette fois j'en suis sûr, que je m'appête à regagner les rangs de mon parti, d'où j'aurai assurément un regard différent, plus indulgent, sur le président du Conseil et sur la fonction qu'il exerce.

Mes remerciements à toutes et à tous, Conseillères et Conseillers, aux deux vice-présidents Messieurs Berthoud et Leyvraz pour votre collaboration et votre travail tout au long de cette première année de la législature 2006-2011.

Mme Marianne Huguenin, syndique, pour le discours traditionnel de la syndique. Cette première année de législature s'est écoulée à une vitesse folle. Je me suis demandée, si cela était dû au vent qui souffle fort, avec des tas de choses qui viennent de loin, de l'extérieur, aux courants profonds qui nous font naviguer, à la qualité du bateau, peaufiné par les équipages précédents, ou à la maîtrise de l'équipage, tant législatif qu'exécutif, ce que bien sûr, la vanité des uns et des autres aurait tendance à nous faire croire? C'est sûrement un petit peu à cause de tout cela,

que le bateau Renens avance très vite. Rappelons-nous: vous avez voté Bellevue, c'est en route, ça attend le tribunal administratif; la Place du Marché, vous avez le "paquet", ce sera à vous de décider ce que vous en faites. C'est un gros paquet, qui a nécessité pas mal de préparation, il est dans vos mains; Fly, vous avez vu que les ruines sont parties, il y a un plan de quartier, qui est en train de se discuter : est-ce qu'on prend l'ancien ou on en fait un nouveau?... La réponse au postulat Siegrist sera pour votre Conseil l'occasion d'en débattre... Vous avez voté des millions pour des rénovations de collèges, des projets très ambitieux. Alors que ces dix dernières années, la moyenne des investissements par année a été d'environ 3 millions, vous venez de voter un projet de plus de 7 millions, vous en avez voté un de 35 millions, c'est dire l'ampleur des projets! Il y a plusieurs chantiers qui sont en cours, il y aura l'arrivée de l'ECAL, il a fallu mener à terme ce projet des Ateliers de la Ville de Renens,. Au niveau culturel, vous avez vu que tout bouge, nous avons eu Renens capitale culturelle, des spectacles de qualité (la Piazzetta demain et le concert Kocani dimanche à la Piscine).

La politique de la jeunesse a démarré avec un délégué, le projet de la police intercommunale est abouti, vous avez vu aussi l'amélioration de la communication de la commune. Au niveau régional, nous sommes un district, il se passe des choses importantes au niveau du Schéma directeur de l'Ouest Lausannois: après la Gare de Renens, Malley, le futur axe lourd de transports publics Lutry-Bussigny est un projet en cours d'études: on devrait à la fin de cette année savoir quelles seront les priorités, quelles seront les techniques, quels seront les trajets des axes lourds que l'agglomération lausannoise entend présenter à Berne.

Tous ces projets lancés, il faudra les suivre: les chantiers, la place du marché, les Ateliers de la Ville, la police intercommunale. C'est à la fois extrêmement stimulant et une lourde responsabilité. Quand le bateau va vite, il faut manœuvrer bien. J'aimerais, au nom de la Municipalité, remercier le Président, qui a mené ses débats de main de maître, et qui s'est engagé à fond, j'aimerais remercier l'ensemble du bureau, ainsi que tout le personnel communal et les chefs de service. J'aimerais remercier également le Conseil communal, et mes collègues. Avant de terminer, une petite salutation à Mme Eva Gloor, dont c'est le dernier Conseil communal, et qui nous quitte en tant que doyenne du Conseil communal, après des années d'engagement fidèle pour sa ville..

Le Président remercie chacun pour son travail et donne rendez-vous au jeudi 6 septembre 2007 à 20 h 15 à la Salle de Spectacles. La séance est levée à 22 h 15.

Le Président :

La Secrétaire :

Jacques Studer

Suzanne Sisto-Zoller